



## RÈGLEMENT DU CONCOURS D'AFFICHE DES FÊTES DE SOUSTONS 2025

### En préambule

**Les Fêtes de Soustons, organisées chaque année par la ville de Soustons et le Comité des Fêtes au mois d'Août**, sont considérées comme l'un des événements festifs majeurs de notre département, attirant dans ses artères principales du centre-ville et près de ses arènes, des milliers de « festayres » venus de tout le département des Landes mais aussi de la France entière, toutes générations confondues.

L'identité de ce rassemblement populaire (4 jours et 4 nuits de fêtes) s'est construite au fil des ans à travers ses particularités festives telles que **l'ouverture officielle des fêtes et son traditionnel lancé de clefs à la jeunesse soustonnaise, sa course pédestre des 10 kilomètres avec son arrivée spectaculaire dans les arènes, ses « Tiaps » associatifs, son historique course de trottinettes, sa "journée des familles" dans le parc de la Pandelle, sa course déguisée de solex, son défilé des "classes", sa fête foraine, ses bals et ses spectacles taurins.**

Début Août donne chaque année à Soustons l'occasion à la population locale, aux soustonnais expatriés, aux vacanciers de la région, aux inconditionnels des traditionnelles fêtes du Sud-Ouest, de s'amuser, de danser et de chanter **en bleu et blanc (ce sont les couleurs officielles des Fêtes de Soustons)**, parmi les siens et avec les autres, dans une ambiance unique de fraternité, de convivialité, d'amitié.





## Une affiche pour marquer durablement l'ADN de nos fêtes

Pour conforter cette identité particulière et **l'ADN festif des soustonnais et de notre commune**, la ville de Soustons souhaite que **l'affiche des Fêtes soit un symbole fort, un repère visuel, pour tous, ancré dans le temps.**

Quelle que soit l'orientation créative engagée, la ville de Soustons souhaite que l'affiche des Fêtes de Soustons fasse apparaître chaque année **l'expression du caractère festif, familial et populaire de ce rassemblement.**

Cette année, la ville de Soustons a souhaité **laisser libre cours à la créativité.**

Aussi, le cahier des charges à respecter est considérablement allégé cette année. **L'exigence de reprendre l'environnement naturel ou bâtementaire, fortement reconnaissable (arènes, hôtel de ville, ..) disparaît.**

**Il est important aussi de ne pas donner trop de cadre à l'inventivité et à l'originalité.**

## Un concours pour élire l'affiche des Fêtes de Soustons 2025

Ce concours est ouvert aux auteurs graphiques (graphistes, photographes, peintres), professionnels ou étudiants, mais aussi aux amateurs inspirés par cette proposition artistique, **ayant plus de 18 ans.**

La ville de Soustons, par l'intermédiaire d'un jury constitué pour l'occasion, souhaite présélectionner **3 œuvres qui seront ensuite soumises au vote du public.**

**Le public pourra découvrir les trois propositions créatives sélectionnées et voter du 2 au 31 mai 2025.**

Les projets d'affiche seront **exposés à la Médiathèque de Soustons et dans le hall d'accueil de la mairie, du 2 au 31 mai 2025.**

Durant cette période, le public pourra voter à la fois sur les lieux d'exposition et internet **[www.mairie-soustons.fr](http://www.mairie-soustons.fr).**

**Les résultats du vote et la présentation de l'œuvre lauréate auront lieu le vendredi 20 juin 2024, à 19h30,** lors d'un événement festif organisé dans les arènes de Soustons.





## Conditions et modalités de participation

Ce concours est ouvert **à toute personne physique majeure.**

La candidature donc la participation au concours se fait exclusivement par voie électronique via l'adresse **[communication@mairie-soustons.fr](mailto:communication@mairie-soustons.fr)**

**Pour participer, chaque candidat devra envoyer son projet en version numérique haute définition à partir du 19 Février 2025 et avant le mercredi 19 mars 2025 à minuit, à l'adresse suivante [communication@mairie-soustons.fr](mailto:communication@mairie-soustons.fr)**

Vous devrez joindre également le **bulletin de participation daté et signé.**

Le bulletin de participation et le règlement peuvent être obtenus **à partir du lundi 19 janvier 2024 à midi** sur le site internet de la mairie **[www.mairie-soustons.fr](http://www.mairie-soustons.fr)**, sur la page Facebook officielle de la ville de Soustons **@Ville de Soustons**, **mais aussi en version papier à l'accueil de la mairie** ou sur simple demande auprès du service Communication par mail à l'adresse **[communication@mairie-soustons.fr](mailto:communication@mairie-soustons.fr)**

**La Ville de Soustons se réserve le droit d'écourter, de proroger, d'annuler ou de reporter le concours, si les circonstances l'y obligent.** D'autre part, le prix pourra être déclaré infructueux. Dans ce cas, la Commission municipale en charge des Fêtes fera concevoir un autre visuel. Elle se réserve également le droit de refuser une œuvre qui ne correspondrait pas à la promotion et à la valorisation de cette manifestation festive. La responsabilité de la Ville de Soustons ne saurait être engagée de ce fait.

## Caractéristiques du projet d'affiche

Les affiches devront être fournies **au format numérique uniquement et en haute définition.**

Elles devront respecter les contraintes suivantes :

**-Format Impression affiche : 117 x 178 cm**

**-Format informatique : JPEG ou PDF**





- La mention « **Fêtes de Soustons – du 7 au 10 Août 2025** » devra apparaître distinctement et lisiblement sur le visuel. La Ville de Soustons se réserve le droit d'apporter quelques modifications marginales (modification de la typographie par exemple) dans l'œuvre retenue, sans que cela ne la modifie ou n'en change l'esprit et uniquement dans le but d'améliorer la lisibilité de l'œuvre. Elle y insérera, au final, le logo de la ville.

La Ville de Soustons décline toute responsabilité dans le cas où des personnes figurant sur des photographies feraient valoir des dommages-intérêts. **Chaque participant déclare que son œuvre est entièrement originale** et ne contient aucun emprunt à une autre œuvre de quelque nature que ce soit, qui serait susceptible d'engager la responsabilité de la Ville de Soustons. **Les candidats acceptent que leurs noms soient publiés sans que ceci n'ouvre de droits.**

## Règlement du vote pour désigner le lauréat du concours

Le choix de l'affiche lauréate fera l'objet d'un double vote : **le vote du jury, commission extra-municipale désignée pour l'occasion** et **le vote du public.**

- **Le vote du jury**

Le jury **est composé de citoyens soustonnais** (élus du conseil municipal et du conseil municipal des jeunes, agents communaux, membres de la classe 2025 et responsables associatifs de la ville). Il se réunira **le 23 avril 2025 à 19h, en mairie, pour procéder à la sélection des finalistes.**

Chaque membre du jury note chacun des projets (note de 0 à 20). Les notes obtenues par chacun des projets sont cumulées. Les 3 affiches ayant obtenu les meilleures notes cumulées sont déclarées finalistes et sont sélectionnées pour la phase finale, celle du vote public.

Les trois finalistes, et tous les participant(e)s seront informé(e)s des résultats de ce vote par mail dans la semaine qui suivra le choix du jury.

Les résultats des votes peuvent être consultables à la demande, auprès du service communication de la ville de Soustons.

- **Le vote du public**

Les 3 projets finalistes **seront présentés le 2 mai 2025 à midi sur le site internet de la ville de Soustons ainsi que sur la page Facebook officielle @ville de Soustons. Ils seront exposés à la fois, à la Médiathèque de Soustons (place des arènes) et dans le hall de l'Hôtel de Ville de Soustons (9, place de l'Hôtel de Ville) du 2 au 31 mai 2025.**

Le public pourra voter **du vendredi 2 mai 2024 à 12h jusqu'au vendredi 31 mai à 17h,**

- en ligne depuis le site **mairie-soustons.fr**
- **manuellement en déposant un bulletin de vote dans l'urne mise à disposition dans chacun des deux lieux d'exposition (chaque votant devra déposer un seul bulletin dans l'urne).**

Chaque votant choisit **un projet parmi les 3 propositions finalistes.**

A l'issue du vote, les affiches seront classées en fonction **des suffrages exprimés en pourcentage.**

Le projet **ayant obtenu le plus fort pourcentage sera déclaré "lauréat du concours d'affiche des Fêtes de Soustons 2025".**

## **Dotations**

La ville de Soustons **offre à chaque participant une reproduction de sa création originale** sur un support PVC de format 71 cm x 53cm. Elle leur sera remise le jour de la proclamation du résultat final, le vendredi 20 juin 2025.

L'auteur de l'affiche lauréate se verra attribuer **la somme de 500 €.**

En contrepartie des récompenses prévues, **le lauréat cède à la ville de Soustons les droits d'utilisation de son œuvre à des fins de publication, de diffusion, de commercialisation et de reproduction sur tous supports (produits dérivés) ainsi qu'un droit de reproduction de l'affiche les années qui suivent, sans détournement de l'œuvre.**

Le lauréat accepte également que son nom soit publié sans que ceci n'ouvre de droits.

**L'œuvre primée devient propriété de la ville de Soustons.**

La participation à ce concours implique **l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les concurrents.**